



**Accord sur la conservation des albatros et des pétrels**

**Quatrième réunion du Comité consultatif**

*Le Cap, Afrique du Sud, 22–25 août 2008*

---

**RAPPORT DE L'URUGUAY SUR LA MISE EN ŒUVRE DE  
L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES  
PÉTRELS (ACAP)**

**Auteur : l'Uruguay**

Modèle de présentation de rapports sur la mise en œuvre de l'Accord – Version définitive

Version originale en espagnol

**ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS**

*Valdivia, Chili, 19 - 22 juin 2007*

---

## **RAPPORT DE L'URUGUAY SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACCORD SUR LA CONSERVATION DES ALBATROS ET DES PÉTRELS (ACAP)**

Nom de la Partie, de l'État de l'aire de répartition, ou Autre :

URUGUAY

Point de contact national :

Marcel Calvar

Institution:

Departamento de Fauna; Dirección General de Recursos Naturales Renovables;  
Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca

Adresse postale :

Cerrito 318, Montevideo 11.000, Uruguay

Téléphone :

(+598-2) 9165874 – 9156452/53 Int. 235

Télécopie :

(+598-2) 9156456

Courrier électronique:

mcalvar@mgap.gub.uy

### **1. Conservation des espèces**

<b>1.1. Aperçu des mesures prévues pour la mise en œuvre nationale au cours des trois prochaines années</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>

<b>1.2 Mesures destinées à éliminer, contrôler et empêcher l'introduction d'espèces non indigènes dans les sites de reproduction</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	1.4	3	III (1) b)

<b>1.3 Signalez les exemptions éventuelles aux interdictions de capturer ou de nuire aux albatros et aux pétrels</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	1.1.2		III (3)

<b>1.4 Utilisation et commerce</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	1.1.1, 1.1.2	III (3)	

<b>1.5 Stratégies / plans d'action pour la conservation d'une ou de plusieurs espèces</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	1.1.3		

Élaboration et adoption du plan d'action pour la conservation des albatros et des pétrels en 2007. Mise en œuvre de mesures de conservation en 2008 (par ex., lignes de banderoles).

<b>1.6 Mesures d'urgence</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	1.2	VIII (11) e)	

<b>1.7 Programmes de réintroduction</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	1.3		

<b>1.8 Any other conservation projects for ACAP species</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>

DINARA entreprend des activités de recherche et de diffusion sur ces espèces par le biais de sa Division des Ressources pélagiques. Le projet « albatros et pétrels » effectue des activités de recherche et de diffusion axées sur la conservation des albatros et des pétrels. Élaboration et diffusion du bulletin « Atlántico Sur », campagne de récupération des bagues. BirdLife a établi, conjointement avec le projet « Albatros et Pétrels » et Aves Uruguay, une Albatross Task Force (ATF) en Uruguay, et a entrepris des activités permanentes avec la flottille de palangriers et les ports, dans le but de sensibiliser toutes les parties prenantes du secteur de la pêche et de les encourager à contribuer à la conservation de ces espèces.

## 2. Conservation des habitats

<b>2.1 Mesures (instruments et actions juridiques et d'intervention) destinées à mettre en œuvre la protection et la gestion des sites de reproduction, y compris la restauration des habitats.</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>		<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	2.1	3	III (1) a)	

<b>2.2 Gestion durable des ressources biologiques maritimes qui fournissent de la nourriture aux albatros et aux pétrels</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>		<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	2.3.1 a)			

<b>2.3 Gestion et protection des zones marines importantes pour les albatros et les pétrels</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>		<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	2.3.2, 2.3.3		4	

## 3. Gestion des activités humaines

<b>3.1 Faites un compte rendu des études d'impact relatives aux albatros et aux pétrels</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>		<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	3.1			

<b>3.2 Measures to reduce or eliminate incidental mortality in fisheries</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>		<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	3.2		6	

*Plan d'action national pour réduire la mortalité incidente d'oiseaux de mer dans les pêches de l'Uruguay.*

*Le décret N° 248/997 daté du 23 juillet 1997 prescrit, dans son article 5, l'utilisation obligatoire de lignes de banderoles.*

<b>3.3 Mesures prises pour combattre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) [IUU]</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>		<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	3.2 4		6	

<b>3.4 Mesures visant à réduire au minimum le déversement de polluants et de débris marins (avec renvois à la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires [MARPOL])</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>		<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	2.3.1 b), 3.3			

<b>3.5 Mesures visant à réduire au minimum la perturbation des habitats marins et terrestres</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>AC Programme Reference</b>	<b>Agreement Reference</b>
--	-----------------------------------	-------------------------------	----------------------------

	3.4
--	-----

#### 4. Recherche et surveillance

<b>4.1 Programmes de recherche en cours sur la conservation des albatros et des pétrels</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	4.1		

<b>4.2 Programmes d'observateurs chargés de surveiller la capture accessoire d'albatros et de pétrels</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	4.2	5.1	

#### 5. Information et sensibilisation du public

<b>5.1 Diffusion des renseignements / formation des « publics d'utilisateurs », par ex., scientifiques, pêcheurs, organismes de conservation, décideurs</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	6.1		

<b>5.2 Dissemination of information to the general public</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>
	6.2		

#### 6. Mise en œuvre

<b>Résumez l'état d'avancement de la mise en œuvre de décisions prises à des réunions antérieures des Parties</b>	<b>Référence au Plan d'action</b>	<b>Référence au programme de travail du Comité consultatif</b>	<b>Référence à l'Accord</b>